

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 6 décembre 2024

N° 2024-683

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA

Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN

M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE

M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX

M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX

Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 6 décembre 2024	Délibération
Direction circulation et stationnement	
Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2024-683

Partenariat - étude de "recherche-action" sur les représentations et l'exploitation de données des activités de logistique urbaine sur la métropole bordelaise - Kedge - Décision - Autorisation

Monsieur Nordine GUENDEZ présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2023, Bordeaux Métropole a voté sa feuille de route logistique urbaine et a décidé de lancer un Club logistique urbaine afin d'assurer un rôle de concertation et de mobilisation des acteurs concernés. Le monde de la recherche y est représenté par R3MOB (Réseau Régional de Recherche MOBilités) et KEDGE Business School.

En 2024, le Club logistique urbaine a décidé d'établir un état des lieux de la filière transport et logistique urbaine en administrant une enquête auprès des professionnels : données économiques, connaissance du marché, cartographie des implantations et des itinéraires, fonctionnement logistique en fonction des filières de distribution, immobilier logistique, projets de développement.

En parallèle de cette enquête, KEDGE BS a proposé de réaliser une recherche-action portant sur « l'exploitation de données réelles des activités de logistique urbaine sur la métropole bordelaise », en partenariat avec Bordeaux Métropole et les fédérations du transport et de logistique. La recherche-action réalisée par KEDGE BS, via son Centre d'Excellence Supply Chain, s'inscrit dans les objectifs de la feuille de route logistique urbaine de Bordeaux Métropole car elle vise à questionner l'adéquation entre les outils réglementaires déployés par la collectivité en termes de circulation et de stationnement (offre de stationnement, itinéraires adaptés, horaires de livraisons, etc.) et les pratiques des professionnels du transport en milieu urbain.

Pendant six mois, de novembre 2024 à avril 2025, une équipe de recherche déterminera les aspects suivants :

- Etat des lieux des données existantes et entretiens avec les parties prenantes (il est notamment prévu de collecter les données d'un groupe-pilote de 4 à 5 entreprises du transport volontaires)
- Définition et analyse des schémas logistiques pertinents pour les opérateurs de transports (analyse des chaînes logistiques actuellement mises en œuvre dans le cadre de la logistique urbaine sur la métropole de Bordeaux)
- Estimation des scénarii de flux potentiels (Fréquence / Itinéraires / Horaires / Aires de livraisons / unités transportées et délais)
- Collecte des données existantes et génération des données manquantes
- Estimation des volumes et des flux par type de marchandises

- Prototypage d'un environnement informatique de manipulation et de visualisation de données afin d'évaluer finement la performance opérationnelle des solutions proposées
- Synthèse et recommandations.

La délibération vise la signature de la convention présentée en annexe 1 permettant d'attribuer à KEDGE Business School une subvention d'un montant de 25 000 € pour la réalisation de la recherche-action présentée ci-dessus en partenariat avec Bordeaux Métropole. Le budget prévisionnel global tel que présenté en annexe 2 s'élève à 39 000 € TTC.

Les résultats de la recherche-action seront présentés dans le courant du deuxième trimestre 2025.

Les modalités de versement et d'exécution de la recherche-action sont précisées dans la convention adossée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante : Le Conseil de Bordeaux Métropole.

VU l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2 ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2021-430 du 23 septembre 2021 relative à au Schéma des mobilités :

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2023-262 du 26 mai 2023 relative à la feuille de route logistique urbaine de Bordeaux Métropole 2023-2026 ;

VU la demande de subvention adressée à Bordeaux Métropole par Kedge Business School concernant la recherche-action en date du 23 août 2024 ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt pour Bordeaux Métropole de développer un partenariat avec KEDGE Business School et de mettre en œuvre des actions de recherche sur la logistique urbaine et le transport de marchandises :

CONSIDERANT l'opportunité de répondre aux besoins de connaissance sur les enjeux de logistique et de transport et d'interroger les modèles de de circulation et de stationnement des activités de livraison sur le territoire;

CONSIDERANT l'adéquation entre le projet proposé et la politique portée par Bordeaux Métropole au travers de la feuille de route logistique urbaine et des besoins exprimés par le Club de la Logistique Urbaine ;

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'étude de « rechercheaction », annexée à la présente délibération, portant sur les représentations et l'exploitation de données réelles des activités de logistique urbaine sur la métropole bordelaise ;

<u>Article 2</u>: d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

<u>Article 3 :</u> d'attribuer à KEDGE Business School une participation de 25 000 € pour la mise en œuvre de la recherche-action présentée en annexe 1 pour un budget prévisionnel de 39 000 € TTC présenté en annexe 2 ;

<u>Article 4 :</u> d'imputer 12 500 € au budget principal chapitre 65, article 657382 – fonction 844, pour l'exercice 2024 et 12500 € pour l'année 2025, sous réserve du vote des budgets primitifs des exercices concernés ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre: Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024

Pour expédition conforme,

par délégation,

le Conseiller délégué,

DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024

Monsieur Nordine GUENDEZ